



ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE 2016 (saison 2016-2017)

MODIFICATIONS DU MONTANT DES COTISATIONS POUR LA SAISON 2016-2017

Les modifications tiennent compte de :

- La première modification est l'offre du « PACK LICENCE » **comprenant un survêtement au couleur du club afin de créer une identité club.**

- Et des critères suivants ;

- la baisse des subventions programmée par la ville 5 à 8%
- l'augmentation des amendes sportives et disciplinaires
- l'accroissement du nombre d'arbitrages et des coûts
- l'augmentation des dédommagements pour encadrement
- les coûts des engagements dans les différentes coupes et championnats
- des déficits des exercices précédents
- de la diminution des effectifs liée à l'orientation du club
- la baisse des profits liés aux animations du club par manque de participation

le comité de direction a voté un ajustement du montant des cotisations, comme suit :

CATEGORIE	SAISON 2015-2016 COTISATION SEULE	SAISON 2016-2017		après le 15/07/16 PENALITES
		PACK LICENCE POUR TOUS AVEC SURVETEMENT	COTISATION SEULE (sans survêtement)	
U7 / U9	90	125***	95	0, (pas de pénalités)
U11 / U13	100	140 / 145***	110	20 *
U15	105	145/ 150***	115	20 *
U17 / U19	110	155***	120	20 *
SENIORS	115	160	125	20 *
LOISIRS	90	135	95	20 *
DIRIGEANT S	0		0	0
EDUCATEUR - MONITEUR	0		0	0
2 ^{ème} COTISATIO N JEUNES *	75	115 / 120***	80	20**
3 ^{ème} et 4 ^{ème} COTISATIO N JEUNES *	60	100 / 105***	65	20**

* Nous tiendrons compte des cas particuliers : comme les déménagements, les incertitudes de fonction ou de parcours scolaire..

* **les pénalités seront exclues du calcul de réduction lié à la carte partenaire.**

** selon l'âge des enfants

*** **le surcoût du survêtement est exclus du calcul de réduction lié à la carte partenaire.**

Pour bénéficier des réductions pour 2^{ème} enfant et suivant :

il faut considérer la notion enfant (1er et suivant) ; attribuée aux jeunes âgés de 5 à 17 ans révolu (U18) , l'année de l'inscription.

